

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 14-DCM-DGS-010

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Christine MORICE à Michel MEYER
Lionel SICARD à Frédéric FIORE
Pierre CARTAL à Jennifer DELI
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO

ABSENTS : Hélène BISCHOFF, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS,

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

M. Frédéric FIORE, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation, pour les Communes de plus de 3500 habitants, d'organiser dans les deux mois précédant le vote du budget primitif un débat d'orientation budgétaire (DOB). La fonction assignée au DOB est de présenter et de discuter en Conseil Municipal les orientations budgétaires proposées par l'exécutif communal.

Les principaux éléments du DOB sont constitués par la caractérisation du contexte dans lequel s'insère la commune, par la description de sa situation financière ainsi que par la mise en discussion des options proposées pour la gestion des interventions communales et leur mode de financement.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour les budgets à venir.

Le contexte national : des perspectives de croissance limitées...

Depuis 2008, le contexte économique est fortement marqué par les conséquences de la crise des « subprimes » et des dettes souveraines.

Pour la première fois depuis cette date, le projet de loi de finances privilégie des hypothèses qui évoquent une sortie de crise.

Le scénario 2015- 2017 (2% de croissance du PIB) s'appuie sur les caractéristiques suivantes:

- Un effet de rattrapage sur la croissance potentielle qu'aurait connu le pays sans cette crise (résorption de l'écart de production creusé par la crise), alimenté à la fois par la croissance de la population active et la reprise des gains de productivité.
- Une consommation des ménages soutenue par la baisse des taux d'épargne et la reprise escomptée du marché du travail.
- Le maintien d'une demande externe soutenue qui favorise les exportations.

Les hypothèses retenue dans le projet de loi de finances sont corrigées et prévoient une évolution du PIB allant de 0,9% en 2014 à 1,7% en 2015 puis 2% en 2016 et 2017.

Ces hypothèses prennent appui sur quelques anticipations :

- La reprise de la demande mondiale, soutenue par la reprise américaine, qui pourrait bénéficier à notre pays (+ 4,8% d'évolution de la demande mondiale entraînant une progression des exportations de 3,5%).
- Une reprise des investissements des entreprises (+1,5%) qui résulterait des premiers effets du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi avec la mise en place du crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi – CICE)
- Une prévision d'évolution de la consommation des ménages de 0,8% sous l'effet d'une légère amélioration du marché du travail et du reflux des comportements d'épargne de précaution.

Le Fonds monétaire international (FMI) a lui aussi relevé ses prévisions pour l'économie française pour 2014, confortant le scénario de croissance prudent retenu par le gouvernement pour la préparation du projet de budget.

Si elle a revu à la baisse ses prévisions pour la croissance mondiale du fait du ralentissement en cours dans plusieurs grands pays émergents, l'institution table désormais pour la France sur un produit intérieur brut en hausse de 0,2% cette année et 1,0% l'an prochain.

Dans ses précédentes prévisions, publiées en juillet, le FMI anticipait une contraction du PIB français de 0,2% cette année suivie d'une reprise de 0,8% l'an prochain. Il fait preuve en conséquence d'un peu moins de pessimisme sur l'évolution du chômage, avec un taux attendu à 11,1% en 2014 après 11,0% en 2013, contre respectivement 11,6% et 11,2% auparavant.

STAGNATION DES RECETTES DE TVA

Le FMI situe cette reprise dans le cadre d'une amélioration très progressive du climat des affaires de la plupart des grands pays européens.

Pour la zone euro, il table désormais sur une contraction de 0,4% du PIB cette année (contre-0,6% précédemment) et une progression de 1,0% l'an prochain (+0,9% prévu en juillet).

Il a bâti son projet de budget 2014, sur un scénario de hausse du PIB de 0,9% qui a été jugé cette fois "plausible" par le nouveau Haut conseil des finances publiques.

Ce dernier a en revanche estimé "optimiste" la prévision d'un déficit structurel des finances publiques ramené l'an prochain à 1,7% du PIB après 2,6% en 2013, invoquant "des risques de surestimation des recettes et la fragilité des hypothèses en matière de dépenses".

Du fait de la faiblesse des rentrées fiscales, et notamment de la première d'entre elles, la TVA, le gouvernement a dû revoir cette année à deux reprises à la hausse ses prévisions pour le déficit budgétaire 2013. Voté à 61,5 milliards d'euros dans la loi de finances initiale, contre 87,2 milliards en 2012, il est maintenant attendu à près de 72 milliards d'euros.

A la fin août 2013, le déficit budgétaire s'élevait à 93,6 milliards contre 97,7 milliards un an plus tôt à la même période, selon les données publiées mardi par le ministère du Budget. Les seules recettes de TVA, attendues en hausse de près de 6% dans le budget, affichent une progression limitée à 1% à fin août.

Situation de la dette publique

L'évolution de la dette publique reste préoccupante. La dette publique, qui résulte de l'empilement des déficits publics antérieurs, augmente encore en 2013. Évaluée en début 2013 à 91,3% du PIB elle progresse pendant les deux premiers trimestres pour atteindre en septembre le niveau record de 93,4% du PIB soit en volume brut 1912,2 Mds€.

C'est l'impossibilité constatée de réduire le déficit public de la France qui alimente la progression de la dette publique. Le gouvernement s'était assigné en début d'année l'objectif de contenir le déficit à 3,7% du PIB. La cible ne sera pas atteinte en dépit de la hausse des prélèvements obligatoires. A la fin de l'année 2013, le déficit public s'établira aux alentours de 4,1% du PIB (soit en valeur 71,9 Mds€ au lieu des 61,6 Mds prévus par la loi de finances 2013).

Pour 2014, l'objectif du projet de loi de finances se rapproche de celui de 2013, soit un déficit public ramené à 3,6% du PIB, la barrière des 3% étant désormais cadrée pour 2015 puisque la Commission Européenne a accordé un délai supplémentaire pour rentrer dans les clous du pacte de stabilité.

Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé dans une action visant à réduire fortement le solde structurel, c'est-à-dire la partie du déficit qui ne tient pas compte des aléas conjoncturels. Cette réduction a représenté en 2013 l'équivalent d'1,7 point du PIB et en 2014, elle équivaldra à 0,9% du PIB.

Cet objectif doit être tenu en s'appuyant principalement sur la maîtrise des dépenses publiques (Etat, Collectivités Locales et Sécurité Sociale) qui devrait se matérialiser par une réduction en volume de 15 Mds€. Deux autres facteurs doivent également y contribuer : une nouvelle augmentation des recettes fiscales (10 Mds€) et – c'est un fait nouveau - les bénéfices escomptés de la reprise économique (0,9% de prévision de croissance inscrite comme hypothèse de base du projet de loi de finances ce qui marque un progrès sensible par rapport aux 0,2% atteints en 2013).

La situation des collectivités dans la loi de finances

Les collectivités territoriales, qui ne représentent que 9% de l'endettement public (contre 33% en 1978), sont néanmoins fortement sollicitées pour participer à l'effort général de réduction des déficits.

Dans sa première version, la loi de programmation 2012-2017 prévoyait sur les années 2014 et 2015 une réduction globale de 2,25 Md€ des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales (réduction calculée en référence à l'année 2013).

La nouvelle mouture du plan d'économies, qu'entérine le projet de loi de finances 2014, double la mise : 1,5 Md€ de réduction en 2014 qui se cumulera avec une nouvelle soustraction d'1,5 Mds€ en 2015 ce qui équivaut à un recul de 3 Md€ par rapport à 2013 et à une économie cumulée sur ces deux années de 4,5 Md€.

La réduction nationale de 1,5 Mds€ porte sur la DGF et est répartie entre les catégories de collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

L'effort demandé aux collectivités territoriales est important, d'autant qu'au recul des dotations (1,5 Mds€) s'ajoute la hausse des charges supplémentaires (taux de cotisations retraite des agents, rémunération des agents de catégories C, suppression du jour de carence, relèvement du taux de TVA, coût de la réforme des rythmes scolaires, coût des énergies, etc.). L'Association des Maires des Grandes Villes de France évalue ces contraintes additionnelles à 1,5 Mds€. Ce sont par conséquent 3 Mds€ de moyens qui vont manquer aux budgets locaux.

Si l'on rapporte ce chiffre au volume de l'épargne brute dégagée par l'ensemble des collectivités territoriales – 31 Mds€ - c'est une érosion de près de 10% de la capacité d'autofinancement qui va devoir être absorbée par les budgets locaux.

A l'intérieur de l'enveloppe globale des dotations, les mouvements sont différenciés. C'est la Dotation Globale de Fonctionnement qui supporte l'essentiel de la réduction (1.381 M€ sur un total de 1.500 soit une diminution par rapport à 2013 de 3,33%). Les dotations de compensation, comme à l'habitude, sont fortement sollicitées pour remplir leur rôle de variables d'ajustement. Dans le projet de loi de finances, les compensations fiscales versées par l'Etat sont globalement en recul de 6,37% (- 189 M€).

Par contre, les dotations de péréquation sont sensiblement augmentées. La montée en puissance des mécanismes de péréquation s'effectue d'autant plus aisément qu'elle repose sur une redistribution des ressources entre budgets locaux et aucunement sur un effort de l'Etat.

Le débat parlementaire s'est engagé sur les aspects les plus controversés du projet de loi de finances. Parmi ceux-ci, figurent notamment la problématique du ciblage des dotations de péréquation (sur le thème : concentration sur les communes les plus pauvres ou saupoudrage) ou encore le refus de toute mesure fiscale susceptible d'amputer davantage les ressources des collectivités (au coeur de ce questionnement, la cotisation minimum pour la CFE – Contribution Foncière des Entreprises - sujet qui concerne davantage la communauté d'agglomération).

Au chapitre des avancées, il faut plus particulièrement mentionner la prise en compte d'un amendement instaurant un nouveau taux de compensation forfaitaire du FCTVA, actualisé en fonction de la hausse du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014.

Outre l'augmentation des dotations de péréquation versées par l'Etat, les fonds de péréquation « horizontale », c'est-à-dire de collectivité à collectivité, sont renforcés.

Le projet de loi de finances comporte également dans son article 60 des dispositions relatives aux emprunts « toxiques ». En premier lieu, il prévoit la création d'un nouveau fonds pour aider les communes à sortir de ces emprunts. Les conditions exactes d'utilisation de ce fonds seront précisées dans les prochains mois. En second lieu, cet article prévoit la validation rétroactive des taux effectifs globaux des contrats de prêt – sujet sur lequel le Conseil Général de Seine-Saint-Denis avait remporté une victoire contentieuse en première instance contre DEXIA en février 2013. L'article a été déclaré depuis inconstitutionnel par le Conseil Constitutionnel et fera l'objet d'une nouvelle présentation par le Parlement. Cette disposition empêcherait de soulever ce point dans les contentieux en cours, et notamment celui de la commune, rendant plus difficile la condamnation de DEXIA pour la vente de ces contrats hautement risqués !!!

Rappelons qu'en parallèle, « l'Agence France Locale » a été créée le 22 octobre 2013 lors d'une réunion de ses onze membres fondateurs. Ce nouvel organisme, dont le capital sera constitué par les contributions des collectivités membres, leur permettra d'accéder à des financements directement sur les marchés financiers, sans passer par l'intermédiaire des banques. L'Etat a également facilité l'accès au crédit des collectivités en ouvrant une enveloppe de financements de projets de 20 milliards d'euros distribuée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les années 2013 – 2017.

Contexte pradétan...

Cette année plus que jamais, les mêmes principes de gestion que les exercices précédents seront retenus, confirmant définitivement l'ENGAGEMENT de l'équipe municipale depuis 2008. Il est utile de rappeler que ni la crise de portée mondiale, ni les réformes territoriales et fiscales n'auront infléchi cette politique. Une politique appliquée avec rigueur dont la performance et la maîtrise des dépenses sont au centre des préoccupations.

La transparence totale autant dans les objectifs, que dans la réalisation des principes budgétaires, est un des engagements forts de notre équipe.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action de notre collectivité locale est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape fondamentale de ce cycle et c'est pour cela, qu'il est nécessaire d'être le plus clair possible afin de comprendre et exploiter les données financières et comptables.

Il est donc consigné dans ce document généraliste, les informations principales utiles pour éclairer nos concitoyens.

Quelques éléments sur la politique fiscale de nos principaux partenaires institutionnels

Pour le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la Région prévoit une augmentation des recettes de fonctionnement **sans augmentation des taux**, tout en craignant une baisse des ressources de sa fiscalité indirecte (notamment sur les cartes grises et les droits de mutation). Elle fera donc recours à l'emprunt.

Pour le Conseil Général du Var :

Au regard de l'effet ciseau entre le gel des dépenses d'Etat et l'augmentation nécessaire des dépenses de fonctionnement pour les dispositifs sociaux, le Conseil Général a voté **une majoration de 0,7 % du taux de droits de mutation** à titre onéreux relevant du régime de droit commun, soit 4,5 %.

Il envisage également une inflexion important de ses dépenses d'équipement.

Pour Toulon Provence Méditerranée :

Le 12 décembre dernier, TPM a adopté à l'unanimité son Budget 2013. Dans ce document de référence, il est prévu **une stabilisation de la fiscalité**, de l'aide aux Communes et aux associations.

Les orientations budgétaires de la Commune jusqu'en 2014

Les orientations ont reposé sur les quatre piliers habituels qui guident l'action de notre équipe municipale :

- la stabilité de la pression fiscale,
- la maîtrise des finances communales,
- la recherche de la performance dans la dépense publique,
- la stabilisation et la sécurisation de l'encours de la dette,

Ces principes participent du respect de nos engagements auprès de l'ensemble des Pradétans.

LES PRODUITS ATTENDUS

Dotation forfaitaire (7411)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2 021 704	1 985 098	2 033 929	2 027 305	2 054 669	2 042 904	1 939 000
+1,12%	- 1,81%	+ 2,46%	- 0,33%	+ 1,35%	-0,57%	-5,07%

Alors que l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales faisait l'objet d'un gel depuis 2011, son volume global est **en diminution de 1,5Md€ en 2014**. Cette baisse représente la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité conclu le 16 juillet 2013.

La population totale de la Commune au 1^{er} janvier 2014 est de 11 684 habitants (recensement INSEE) contre 11 830 habitants au 1^{er} janvier 2013.

Dans ces conditions, nous prévoyons une baisse de la dotation forfaitaire de plus de 5%.

Les impôts et taxes

Les contributions directes (7311)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits	6 993 594	7 181 261	7 373 675	7 679 769	7 872 526	7 965 392*	7 985 000
	+ 1,61%	+ 2,68%	+ 2,68%	+ 4,11%	+2,55%	+1,18%	+0,25%

*Sous réserve des vérifications de fin de gestion

Le produit des taxes résulte d'une base d'imposition et d'un taux d'imposition. La commune vote les taux qui seront appliqués à ces bases pour déterminer le produit attendu qu'elle estime nécessaire pour établir son budget.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2013 a été fixée **à + 0,9 % par le Parlement** (article 59 octies de la loi de finances 2014), soit *le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée*.

La fiscalité directe locale se compose de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Évolution des taux des 3 taxes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TH	17,86%	17,50%	17,50%	17,50%	17,50%	17,50%	17,33%	17,16%	16,99%
	0	- 2%	0	0	0	0	-1%	-1%	-1%
TFB	28,04%	27,48%	27,48%	27,48%	27,48%	27,48%	27,48%	27,48%	27,48%
	0	- 2%	0	0	0	0	0	0	0
TFNB	87,21%	85,46%	85,46%	85,46%	85,46%	85,46%	84,63%	83,78%	82,94%
	0	- 2%	0	0	0	0	-1%	-1%	-1%

L'équipe municipale poursuit l'engagement prononcé lors du vote du budget primitif 2013 en baissant le taux de la TH et de la TFNB.

La gestion des finances publiques nécessite d'avoir une stratégie pluriannuelle, un cap clair et une vraie trajectoire qui dépasse les limites d'un seul mandat. L'engagement d'un gel des taux, puis l'enclenchement de leur infléchissement sur 3 années consécutives, confirme cette volonté de transparence et de sincérité dans la gestion publique.

L'attribution de compensation (7321)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits	592 486*	430 977	372 525	205 865	277 450	309 849	300 000
	- 0,27%**	- 12,34%	- 13,56%	- 44,74%	+ 34,77%	+11,68%	

*dont 100 848€ de régularisation des rôles supplémentaires 2002 à 2004

**corrigé de la régularisation

L'objectif de cette attribution est d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence à la fois pour l'établissement intercommunal, en l'occurrence Toulon Provence Méditerranée, et pour ses Communes membres.

L'évolution de l'attribution correspond à la révision annuelle de la valorisation du coût des compétences transférées, et plus particulièrement des coûts de traitement des ordures ménagères. Il est fait remarquer qu'en avril 2013, la compétence « Prévention et lutte contre les inondations » a été restituée par TPM à ses communes membres.

A ce jour, la Communauté d'agglomération n'a pas communiqué le montant de l'attribution mais nous escomptons une certaine stabilité.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (7331)

Cette taxe est la principale source de financement du service de collecte et de traitement des déchets.

La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé. C'est un impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits	1 347 871	1 403 037	1 584 572	1 783 803	1 819 367*	1 835 000
	+ 3,17%	+ 4,09%	+12,94%	+12,57%	+1,99%	+0,09%
Taux	9,49%	9,49%	10,46%	11,50%	11,50%	11,50%
	-	-	+10,22%	+9,94%	0%	0%

*Sous réserve des vérifications de fin de gestion

Le taux moyen pour l'année 2013, relevé sur le territoire départemental pour les communes de plus de 10.000 habitants passe de 10,98% à 11,30%.

La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (7381)

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est assis sur les transactions immobilières qui interviennent au cours de chaque exercice.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits	532 088	498 470	468 028	655 073	633 143	560 172	554 217*	500 000
	- 15,78%	- 6,32%	- 6,11%	+ 39,9%	-3,83%	-11,53%	-1,06%	

*Sous réserve des vérifications de fin de gestion

Le Fonds de Compensation de la TVA (10222)

Monsieur le Maire ayant signé, le 8 avril 2009, une convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie avec M. le Préfet du Var, la commune bénéficie désormais d'un versement du FCTVA sur les investissements de l'année précédente.

Compte tenu des investissements réalisés en 2013, cette recette est évaluée à 750 000 € pour l'année 2014.

LES CHARGES PREVUES

Les charges de fonctionnement à caractère général (chapitre 011)

La hausse des taux de taxe sur la valeur ajoutée va peser sur les finances de la Commune.

La maîtrise des dépenses courantes doit rester un objectif fort pour l'année 2014. Nous devons être en mesure de fonctionner avec une enveloppe constante d'environ 4,25 M€.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
011*	4 039	4 081	3 998	3 939	3 877	3 920	4 006	4 210	4 250
	+ 9,46%	+ 1,04%	-2,03%	-1,48%	-1,57%	+1,11%	+2,19%	+5,09%	-

*en K€

** Sous réserve des vérifications de fin de gestion

L'inflation générale et le développement de nos projets et opérations expliquent l'augmentation raisonnable de ce chapitre.

Les charges de personnels (chapitre 012)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
012*	6 636	6 831	7 303	7 610	7 716	7 775	7 774	7 979	7 800
	+ 1,13%	+ 2,93%	+ 6,92%	+ 4,20%	+1,39%	+0,76%	-0,01%	+2,64%	

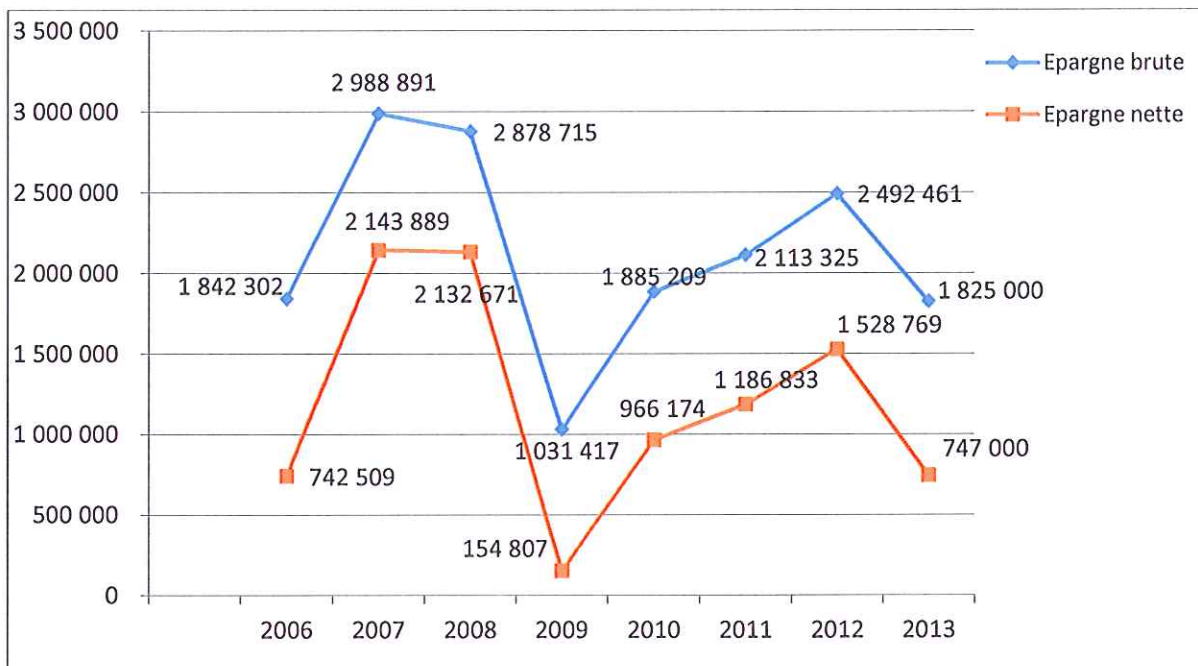
*en K€

La poursuite de l'optimisation de l'organisation du travail devra permettre de contenir les facteurs exogènes d'inflation de ce poste budgétaire (revalorisation des cotisations CNRACL, du traitement indiciaire des agents de catégories C, scrutins électoraux...).

LA SITUATION DE L'EPARGNE

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les recettes réelles de fonctionnement affichées sur le Compte Administratif.

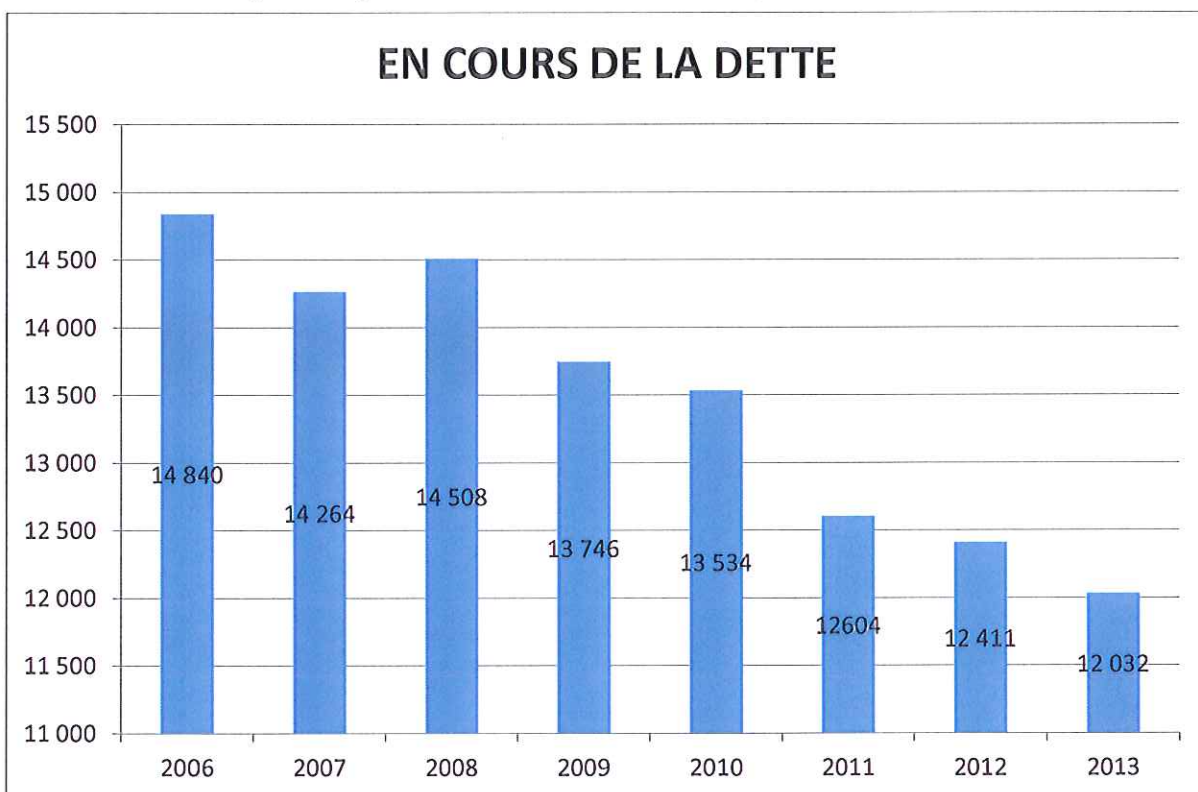
L'épargne nette s'obtient après déduction de l'annuité de la dette (remboursement des intérêts et du capital). Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.



L'ENDETTEMENT

L'ambition de l'équipe municipale était de stabiliser l'en-cours de la dette. L'effort de désendettement se poursuit puisque cet en-cours connaît cette année encore une baisse (moins 379 000€).

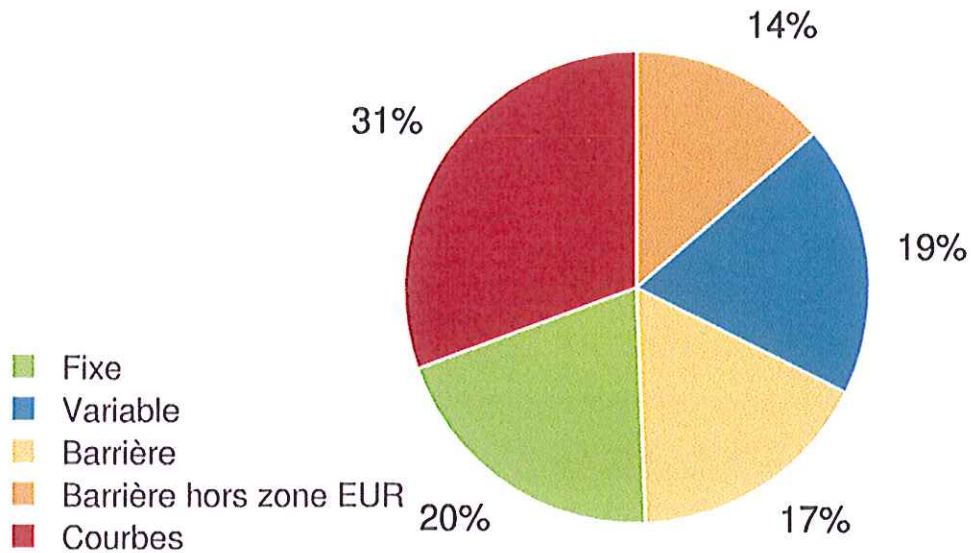
Le désendettement global depuis l'exercice 2008 atteint les 2,5 millions d'euros.



En 2013, la Commune a signé une convention de financement avec le Crédit Mutuel à hauteur de 500 000€.

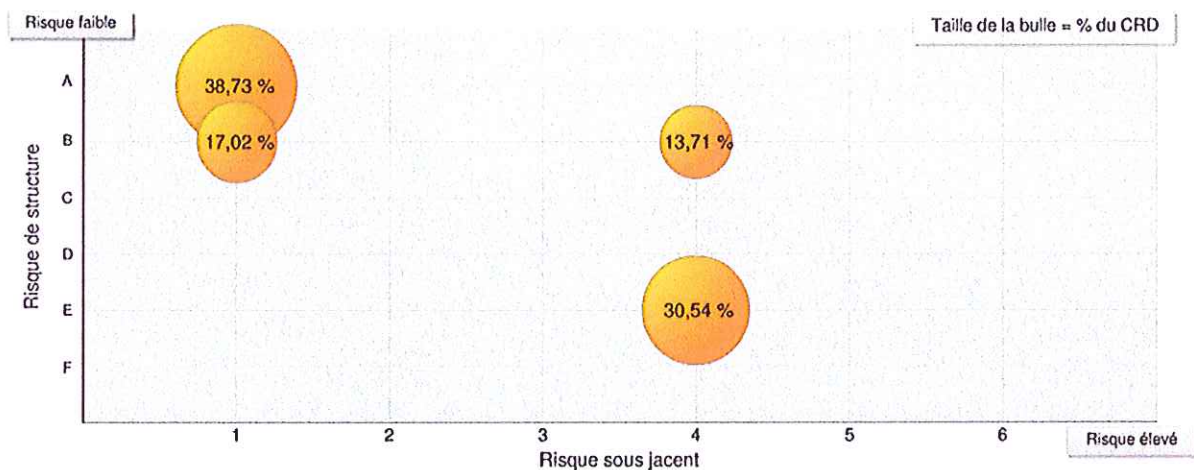
L'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2014 est évaluée à 1 585 000€ et se décompose en 985 000€ de capital et 600 000€ d'intérêts.

Dette par type de risque



La liste ci-dessous énumère les emprunts communaux avec leur classement « risque » établi selon les critères énoncés dans la charte de bonne conduite GISLER.

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Année de réalisation	CBC
1234264	Caisse des Dépôts et Consignations	670 833,34 €	2013	1A
00511876100	Crédit Agricole	49 975,94 €	2002	1A
00518728530	Crédit Agricole	70 452,25 €	2004	1A
00519215340	Crédit Agricole	136 946,27 €	2005	1A
00600044325	Crédit Agricole	100 840,03 €	2005	1A
00519215110	Crédit Agricole	104 743,70 €	2006	1A
00600054049	Crédit Agricole	94 250,16 €	2006	1A
00600117233	Crédit Agricole	108 629,40 €	2006	1A
00600628772	Crédit Agricole	453 338,30 €	2012	1A
ARP00407	Caisse d'Epargne	25 537,60 €	1999	1A
ARP00408	Caisse d'Epargne	39 246,15 €	2001	1A
ARP00409	Caisse d'Epargne	49 975,94 €	2002	1A
ARP01133	Caisse d'Epargne	70 452,25 €	2005	1A
Bonifex-réaménagement	Caisse d'Epargne	963 027,60 €	2006	1B
ARP01392	Caisse d'Epargne	108 629,40 €	2006	1A
MON157461EUR	Dexia CL	38 226,20 €	2001	1A
MIN206256EUR	Dexia CL	1 656 670,38 €	2004	4B
MIN276608EUR	Dexia CL	725 038,20 €	2012	1A
SIEPERS1	SIEPERS	36 199,62 €	2000	1A
SIEPERS 7	SIEPERS	225 884,30 €	2004	1A
MIN228741EUR	SFIL CAFFIL	1 093 082,89 €	2005	1B
MON235969EUR	SFIL CAFFIL	102 567,81 €	2005	1A
MIN227599EUR	SFIL CAFFIL	495 385,69 €	2005	1A
MON245047EUR	SFIL CAFFIL	354 888,76 €	2006	1A
MIN985798EUR-T	SFIL CAFFIL	3 690 108,73 €	2008	4E
MIN255301EUR-conso	SFIL CAFFIL	288 816,74 €	2008	1A
MIN255379EUR-conso	SFIL CAFFIL	110 099,82 €	2008	1A
MON273674EUR	SFIL CAFFIL	167 813,45 €	2011	1A
	total	12 031 660,92 €		



Les principaux investissements

Afin de suivre notre politique d'aménagement durable de la Commune, nous investirons à nouveau près de 4 millions d'euros en dépenses d'équipement.

En cette première année de mandat, la majorité municipale souhaite continuer à moderniser la Commune, tout en gardant son identité de ville agréable en privilégiant la qualité de vie, et à inscrire les équipements publics dans une perspective de modernisation et de meilleure accessibilité pour tous.

Les principaux investissements proposés se déclineront de la façon suivante :

<i>Opérations d'investissement</i>	<i>Montants prévisionnels</i>
Réalisation du nouveau club de Tennis	2 000 000 €
Réhabilitation du CTM	1 500 000 €
Réhabilitation Jean Jaures	250 000 €
Investissements divers	150 000 €

Les principales priorités en 2014

Pour cette première année de mandature, l'opération Cœur de Ville sera finalisée.

En effet, la vaste opération entreprise en 2011 va prendre fin avec la réalisation de la dernière tranche sur l'avenue de la 1^{ère} DFL. Dès la livraison de « L'espace Latty » (juin), nous pourrons entreprendre pour un dernier trimestre, les travaux de voirie nécessaire à l'embellissement du « Cœur de Ville ».

Ainsi, du rond-point des Bonnettes jusqu'au rond-point Berlioz, l'avenue principale de la Commune, sera totalement revisitée et rénovée, marquant définitivement l'image d'une Ville plus accueillante, plus fluide, plus attractive commercialement, et plus accessible à tous.

Plus globalement et en matière de développement durable, les mises en giration définitives du rond-point Berlioz et des « Bastidons » viendront parfaire la cohérence du Plan de Circulation de la Ville, qui aura en seulement quelques années, porter une amélioration drastique des conditions de circulation dans notre ville.

Certains programmes de logements seront livrés en 2014, dans le droit-fil des objectifs généraux contenus dans le PLU approuvé en 2011.

Cette politique nécessaire de construction raisonnable porte chaque année davantage ses effets positifs. En effet, cette politique permet de maîtriser des prix de l'immobilier déjà très hauts. La primo-accessibilité et la mixité sociale, permet aux familles pradétanes de rester sur la Commune. Ces choix nous évitent les pénalités de l'Etat prévues dans le cadre de la loi SRU (avec la menace du quintuplement de la Loi Duflot) et surtout a un impact très notable et positif sur nos commerces de proximité, nos écoles et l'ensemble des services publics...

Dans ce budget 2014, le renforcement des services publics sera à nouveau privilégié.

Après la création nécessaire du service « ALLO MAIRIE » qui aura traité en 2013 près de 2.500 demandes d'intervention, l'équipe municipale fait le choix de renforcer les équipes techniques de proximité, notamment par l'embauche de **5 Contrat d'Avenir** directement affectés dans les Pôles opérationnels. Alliant ainsi qualité de service, réactivité, mais aussi politique sociale de recrutement de jeunes en formation, la Municipalité anticipe le renouvellement de ses cadres.

Le lien social qui est l'une des grandes singularités de la Commune, devra être à nouveau renforcé en portant une attention toute particulière au soutien à la vie associative. Après avoir augmenté de 5% en 2013 et conformément à nos engagement la Municipalité augmentera de 10 % l'enveloppe budgétaire au profit des associations. Ces subventions et les aides en ressources humaines ou en matériels sera un point fort de cette année budgétaire. De la même manière et au regard de l'excellence des résultats obtenus en matière sociale et dans l'intergénérationnel, le CCAS sera également doté selon la même progression que les années précédentes (+10%).

2014, sera l'année de l'application de loi sur **les nouveaux rythmes scolaires**.

Ainsi, **la Municipalité fera le choix de la qualité**. L'application de la réforme des rythmes scolaires au Pradet sera opérationnelle dès la rentrée de septembre. L'objectif fixé de concert avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations complémentaires de l'école et l'inspection académique est de proposer aux enfants des activités éducatives de qualité, utile et respectueuse du rythme des enfants.

C'est pour cette raison que la Commune définira un projet avec des partenaires associatifs proposant des activités, de façon à constituer des parcours sportifs, culturels et citoyens pour les enfants.

Les moyens financiers déployés sont à la hauteur de cette ambition et seront détaillés lors du vote du budget, mais comme cette équipe l'aura fait pour l'entretien, l'amélioration de l'ensemble de ses groupes scolaires ; les moyens développés seront à la hauteur des enjeux éducatifs. L'enfance et la jeunesse comme l'éducation étant des priorités de l'action municipale, tout sera mis en œuvre pour appliquer cette réforme avec précision et ambition, dans la concertation avec tous les acteurs éducatifs.

Dans ce même thème de l'éducation, il est utile de réaffirmer la volonté de faire perdurer l'effort de la valorisation du patrimoine et des conditions d'accueil au sein des écoles. De façon prioritaire, l'école Jean Jaurès sera rénovée et dans la même veine, un nouveau réfectoire à « **P'Acacia d'Argent** » devrait être bâti afin de proposer une restauration de qualité et sur place à tous les enfants fréquentant l'ALSH tout au long de l'année..

Sur le plan sportif, la Maison Régionale du Rugby qui a ouvert ses portes en juin dernier, a déjà marqué notre territoire de son empreinte. Grâce à cette implantation, Le Pradet est devenue une terre d'accueil de l'ovalie et forge une nouvelle identité porteuse. Avec « L'espace des Sports Gu Bianchi », le Pôle sportif « Claude MESANGROAS » est devenu un point-phare de la pratique sportive et du lien intergénérationnel. La réussite effective de la modernisation de ces équipements, conforte l'équipe municipale dans l'idée de réaliser le nouveau Club de Tennis tant attendu par tous les adhérents, sur le terrain de La Diligence.

Des installations qui verront le jour après 8 mois de travaux, et proposeront aux adhérents du club de tennis pradétan 7 nouveaux terrains de Green Set, dans un cadre paysager, végétalisé, agréable et autant conçu pour la performance des sportifs que pour les familles désireuses de passer des moments de détente et de convivialité.

Idéalement placé et accessible par tous les modes de déplacements, ce tout nouveau « complexe de raquettes » intégrant 4 courts de Squash, viendra parfaire l'offre de très haut niveau de la Commune en matière d'équipements sportifs. Il deviendra également un qualificatif de prestige pour l'entrée Est de notre Ville.

En matière culturelle, l'effort va se poursuivre. Après la création de la nouvelle salle AIGUIER, la modernisation et la numérisation de l'Espace des Arts, la **réhabilitation de l'OCCAJ** sera enclenchée fin d'année.

L'équipe municipale souhaite que cette grande bâtisse, totalement stratégique pour le maillage de nos services publics de proximité garde sa vocation culturelle et accessible au plus grand nombre. Cette grande centralité publique sera la pointe d'un axe majeur et traversant du centre-ville composé au Nord du Foyer Logement « Raï du Soleou » et de l'accueil petite-enfant « Jardin des Pitchouns », au centre du Parc Cravéro et de l'Hôtel de Ville et au Sud, du CCAS et donc de l'OCCAJ. Une cohérence territoriale qui renforcera une nouvelle fois la vocation de centralité de notre Cœur de Ville.

La rénovation de l'ensemble du bâtiment, comprendra l'amélioration de la Bibliothèque et prévoira **un espace dédié, adapté et valorisant pour les Associations d'Anciens Combattants de la Commune**, ainsi que les logements d'urgence utiles pour toutes personnes ayant subies un accident de la vie (incendie, inondation, difficultés familiales,...).

Cette politique patrimoniale permet d'affirmer une volonté sans faille d'améliorer durablement le cadre de vie de notre ville.

En matière **de développement durable**, le plan de containerisation et de création de poubelles enterrée, et d'incitation au tri sélectif sera prolongé afin de parvenir à un niveau d'équipement maximal sur toute la Commune et assurer la qualité de notre environnement urbain.

Aux fins d'améliorer la sécurité et la sauvegarde de nos plages et de leurs usagers, **la Commune entreprendra la construction de nouveaux postes de secours sur les plages du Pin de Galle et du Monaco**. Cet investissement réalisé en lien avec la DDTM et le Conseil Général permettra d'augmenter encore la qualité des prestations communales en matière d'aménagement du front de mer. Cet effort constant contribue d'ailleurs à l'obtention permanente du label Pavillon Bleu.

Les plans de sauvegarde du Bois de Courbebaisse, de la Colle Noire, ainsi que l'investissement de la Commune dans la conception de la Charte d'extension du Parc National de Port Cros seront à nouveau confortés.

Si la Municipalité souhaite développer encore et toujours le niveau et l'efficacité de son service public de proximité, il est nécessaire qu'elle aménage des espaces de travail adaptés et ergonomiques pour ses personnels. Ainsi, la priorité des réalisations sera portée sur la reconstruction du **Centre Technique Municipal**. Ce projet particulièrement attendu, a été conçu avec la participation directe des représentants des services techniques, lui conférant une grande adaptabilité aux besoins réels de service. Au-delà même de la reconstruction de la partie sinistrée, l'enjeu est bien de réaliser un nouveau bâtiment, centralité de vie pour l'ensemble de nos agents. Cette nouvelle configuration permettra de reconfigurer, d'adapter et de moderniser tous les ateliers municipaux.

La Gestion Informatisée du Temps de Travail opérationnelle dès avril, le développement d'un plan de formation adapté aux besoins de services et des carrières de chacun, la dé-précarisation conséquente de personnels sous contrat, l'évaluation, l'avancement des carrières... contribueront encore en 2014 à la motivation de nos agents et à l'efficacité de notre collectivité au service de tous.

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de l'eau

Mise en œuvre d'une grande politique de communication et de prévention sur l'économie et le bon usage de cette ressource naturelle, par le biais de l'Office de Tourisme, des Commerçants, des écoles. Budget estimé : 25.000 €. Travaux de refonte globale des réseaux d'eau du quartier des Oursinières pour un montant évalué à 250.000 €.

Le budget des pompes funèbres

Poursuite de la vente du stock de caveaux qui ont été construits en 2010 et étude d'aménagement sur le terrain acquis afin d'y installer de nouveaux caveaux.

Le budget de la régie des transports

Au regard de la vétusté d'un des deux bus municipaux et de la mise aux normes nécessaires des sièges, une réflexion sera engagée pour apprécier la pertinence de l'investissement pour acquérir un nouveau véhicule.

Le budget des zones d'activités (Mounine et Village)

Perception de recettes financières permettant de diminuer le déficit reporté et gestion des procédures contentieuses en cours.

Conclusion

La Municipalité souhaite plus que jamais renforcer les axes forts de la politique menée dans l'intérêt des Pradétans.

Solidarité en matière fiscale, solidarité en matière sociale et associative afin que les bons résultats de la Commune rejaillissent auprès de tous.

Préservation de notre territoire pour une mise en valeur de notre patrimoine agricole, forestier et maritime.

Encadrement de la dépense publique avec la volonté de maîtriser et d'optimiser sa performance.

La constance et la culture de la performance publique, qui a caractérisé cette mandature, doit se prolonger pour les 6 prochaines années. Une constance nécessaire au service d'une politique contribuant à l'intérêt général, au développement durable de notre Commune et à sa bonne santé financière.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans le droit-fil de cette politique ambitieuse et gagnante pour notre territoire et ses habitants.

Il convient dès lors, conformément à la Loi, de débattre de ce programme d'orientation budgétaire avant qu'il ne soit formalisé dans les budgets primitifs qui seront examinés par la commission des finances et présentés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Sa teneur fera l'objet d'une délibération du conseil municipal afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la Loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 2312-1, un débat sur les orientations budgétaires précédant l'examen du budget ;

- DECIDE DE PRENDRE ACTE du Débat sur les Orientations Budgétaires 2014 qui s'est tenu lors de cette séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le :**14 FEV. 2014**.....

Transmis au contrôle de légalité le :

.....**14 FEV. 2014**.....



*Le Directeur Général
des Services*

